



**HAL**  
open science

# Un exemple de chronologie patristique : Théodoret de Cyr

Agnès Lorrain

► **To cite this version:**

Agnès Lorrain. Un exemple de chronologie patristique : Théodoret de Cyr. O.-Th. Venard; G. Tatum. Conversations sur Paul. “ Supportez-vous les uns les autres ”, pp.170-176, 2023, Les Essais de la Bible en ses traditions, 9782366481778. hal-04346772

**HAL Id: hal-04346772**

**<https://hal.science/hal-04346772v1>**

Submitted on 29 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## UN EXEMPLE DE CHRONOLOGIE PATRISTIQUE : THEODORET DE CYR<sup>1</sup>

Agnès Lorrain

La question de la chronologie des épîtres pauliniennes n’est pas nouvelle, et l’étude de la manière dont les Pères de l’Eglise ont abordé cette question n’est pas sans intérêt pour notre discussion. Leur position est plus détendue parce qu’elle ne pratique pas le doute systématique. Le plus précis à ce sujet est incontestablement Théodoret de Cyr, mais il n’est pas le premier. Origène fait déjà état d’hypothèses sur l’époque à laquelle Paul a écrit l’*Epître aux Romains*. Pour les Pères grecs, il est évident que l’ordre des différentes lettres dans les livres ne correspond pas à la chronologie de leur rédaction. Si Jean Chrysostome invite simplement ses auditeurs à ne pas se formaliser de ce réagencement, déjà à l’œuvre, dit-il, dans le *corpus* des Prophètes de l’*Ancien Testament*, Théodoret de Cyr va plus loin, affirmant que ce phénomène n’affecte pas le caractère inspiré des Ecritures.

La question de l’ordre suppose la définition d’un *corpus*. Le nombre de quatorze épîtres est apparemment bien établi au IV<sup>e</sup> siècle. L’*Epître aux Hébreux* est en effet intégrée à l’ensemble, quoique son autorité ait d’abord été mise en cause. Ainsi, pour Origène, le style ne peut être celui de Paul ; mais, la théologie étant celle de l’Apôtre, il est tout à fait admissible de la compter parmi les lettres de celui-ci. Quant à l’intégrité de chaque épître, elle n’est pas mise en cause, si l’on met de côté le courant marcionite.

Il semble que le prologue du *Commentaire sur les Epîtres de Paul* écrit par Théodoret de Cyr au milieu du V<sup>e</sup> siècle offre le plus ancien témoignage, dans le monde grec, d’une entreprise systématique de classement entre toutes les épîtres. Après avoir présenté les tentatives dont hérite l’évêque de Cyr, nous présenterons son propre classement ; enfin, nous en évaluerons les limites.

---

<sup>1</sup> Avertissement sur la version publiée (O.-Th. Venard & G. Tatum (éd.), *Conversations sur Paul*. « Supportez-vous les uns les autres », Toulouse, 2023) :

- Cet article est une ébauche (livrée en 2014) d’analyse de l’exposé de Théodoret sur l’ordre chronologique de rédaction des Epîtres pauliniennes. La forme définitive de cette analyse se trouve dans A. Lorrain, *Le commentaire de Théodoret de Cyr sur l’Epître aux Romains*, TU 179, Berlin-Boston, 2018, p. 92-142, non dans l’article mentionné dans le présent ouvrage p. 15.

- L’avertissement des éditeurs à la p. 6 (« retranscription » de conversations avec « larges extraits des notes écrites » des participants) ne vaut pas pour ces pages, écrites exclusivement par mes soins (à partir d’un exposé formel), au même titre que les articles ajoutés à la fin du livre, dont les titres sont, eux, accompagnés des noms de leurs auteurs.

- Le titre a été amendé par les éditeurs. Titre proposé par l’auteur : « Un exemple de chronologie des épîtres pauliniennes à l’époque patristique : Théodoret de Cyr ».

- Les éditeurs ont apporté une autre correction, qui conduit à une bévue : dans les notes 155-157 (ici p. 3-5), J.-P. Migne est noté comme s’il était l’auteur des citations patristiques. Il fallait plutôt ajouter devant les références à la PG: respectivement Jean Chrysostome, *Hom. in Rom.*, I / Théodoret de Cyr, *Com. in Rom.*, prol. (bis).

## A. Etat de la question à l’époque de Théodoret

Nous n’avons conservé, pour le monde grec, que deux textes antérieurs au V<sup>e</sup> siècle traitant de l’ordre de rédaction des épîtres pauliniennes. Il s’agit de deux commentaires de *Romains*, l’un d’Origène, conservé dans sa version latine (traduction de Rufin), l’autre de Jean Chrysostome.

Au début de son *Commentaire sur l’Epître aux Romains*, Origène s’interroge sur l’époque à laquelle celle-ci a été rédigée. Son principe de datation est le suivant : plus la lettre est tardive, plus l’Apôtre s’y révèle parfait. L’approche est donc théologique, consistant à trouver, dans les différentes lettres, des indices du degré de perfection de Paul. Ainsi, *I Corinthiens* et *Philippiens* sont considérées comme assez anciennes puisque l’auteur, même s’il a déjà beaucoup progressé, craint d’être réprouvé (I Co 9, 27, « de peur qu’après avoir servi de héraut pour les autres, je ne sois moi-même disqualifié » (BJ)) et n’est pas sûr de parvenir à la Résurrection (Ph 3, 10-13, en particulier 11 : « afin de parvenir si possible à ressusciter d’entre les morts » (BJ)). Quant à *II Corinthiens*, elle est plus récente, puisque l’Apôtre révèle que sa chair est désormais soumise à son esprit (II Co 4, 8-10, en particulier 8-9 : « Nous sommes aux prises, mais non pas écrasés ; ne sachant qu’espérer, mais non désespérés ; harcelés, mais non abandonnés ; terrassés, mais non vaincus » (BJ)). Enfin, en écrivant *Romains*, il était très parfait, comme en témoigne sa certitude de la victoire en Dieu malgré toutes les persécutions (Rm 8, 37-39 : « Mais en tout cela nous sommes les grands vainqueurs par celui qui nous a aimés » (BJ)). La question relative au lieu de rédaction de la lettre est traitée séparément, juste après. L’auteur s’appuie sur des indices concrets, mention de Phébée de Cenchrées, de Gaius et d’Eraste, pour conclure que la lettre a été envoyée de Corinthe.

Environ un siècle et demi plus tard, cette fois en milieu antiochien, Jean Chrysostome, avant de commenter *Romains*, se pose aussi la question de l’époque à laquelle elle a été rédigée, et en vient à proposer une datation relative de la quasi-totalité des épîtres. Il témoigne néanmoins d’une approche radicalement différente de celle de l’Alexandrin, s’appuyant sur des informations concrètes contenues dans les lettres : collecte évoquée en *Romains*, *I-II Corinthiens*, et *I Thessaloniens*, vieillesse de l’Apôtre en *Philémon*, mention d’Onésime en *Colossiens*, etc.

Voici l’ordre proposé :

*Thessaloniens*, *Corinthiens* ; *Galates*, que Jean Chrysostome, à la toute fin de son exposé, situe « avant *Romains* » ; *Romains* ; puis, envoyées de Rome, *Philippiens* et *Hébreux*, *Philémon*, *Colossiens*, *Timothée*.

Le texte révèle cependant l’inachèvement de la réflexion, qui se présente en fait comme une digression au sein d’une présentation de *Romains*. Ainsi, *Ephésiens* et *Tite* ne sont pas évoquées — quoique

Agnès Lorrain, « Un exemple de chronologie patristique : Théodoret de Cyr »  
Colloque “ Editer et annoter le corpus paulinien dans *La Bible en Ses Traditions* ” (Jérusalem, janv. 2013)  
Version finale de l’auteur (2014)

le prédicateur les commente par ailleurs et les considère comme pauliniennes. Les lettres ayant un destinataire identique sont apparemment traitées ensemble. La réalité est en fait plus subtile puisque les épîtres aux Thessaloniens sont évoquées tantôt au singulier tantôt au pluriel, ce qui n’apparaît malheureusement pas du tout dans la traduction de J. Bareille. Enfin, le raisonnement est difficile à suivre, parce qu’il n’est pas mené d’une manière chronologique.

Si Origène se fondait sur une évaluation spirituelle des épîtres, Jean Chrysostome, lui, ne manque pas de mettre en lumière l’enjeu théologique de la démarche. En effet, à la fin de sa réflexion, il en souligne l’importance pour la compréhension des épîtres :

« Mais que personne ne pense que cette peine est secondaire, ni qu’une telle investigation est le fait d’une curiosité superflue. Car l’époque des épîtres ne nous prête pas un concours négligeable eu égard aux recherches. »<sup>2</sup>

Il donne ensuite quelques exemples de contradiction apparente entre les recommandations de Paul aux différentes églises, à diverses époques, en mentionnant notamment la question des interdictions alimentaires. En somme, une place importante est accordée au contexte de l’écriture, que l’exégèse moderne a appelé la question du *Sitz im Leben*.

Ces deux auteurs offrent un témoignage important sur le questionnement relatif à la chronologie relative des épîtres pauliniennes, et attestent que leurs contemporains avaient déjà soulevé le problème. Comme beaucoup de textes ne nous sont pas parvenus, en particulier les commentaires de Diodore de Tarse ou Théodore de Mopsueste, qui ont probablement aussi abordé cette question, le prologue de Théodoret de Cyr sur les épîtres pauliniennes constitue un témoin précieux.

## **B. Le classement de Théodoret : méthodes et résultats**

La réflexion de l’évêque de Cyr constitue la plus grande partie de son prologue sur l’ensemble des épîtres, après un court préambule. Ce n’est donc pas une simple digression, mais un exposé complet, annoncé explicitement, et traitant de toutes les épîtres.

De Jean Chrysostome est repris le principe général de classement, distinguant très nettement les lettres écrites avant l’arrivée à Rome de celles envoyées de la Ville. L’ordre proposé est le suivant :

---

<sup>2</sup> Cf. *PG* 60, 393, 36-39. Les extraits cités sont traduits par nos soins.

Agnès Lorrain, « Un exemple de chronologie patristique : Théodoret de Cyr »  
Colloque “ Editer et annoter le corpus paulinien dans *La Bible en Ses Traditions* ” (Jérusalem, janv. 2013)  
Version finale de l’auteur (2014)

I puis II Thessaloniens, I puis II Corinthiens, I Timothée, Tite, Romains, pour les lettres envoyées de l’extérieur de Rome ; Galates, Philippiens, Philémon, Ephésiens et Colossiens, Hébreux, II Timothée pour celles écrites de la Ville.

La structure de l’exposé suit cette chronologie.

Le principal argument utilisé consiste à établir une relation entre le moment et le lieu d’expédition des lettres. L’exégète cherche dans chacune un indice et s’appuie alors, explicitement ou implicitement, sur les *Actes des Apôtres*, pour mettre l’information en lien avec les voyages de Paul et, ainsi, en déduire la date relative, sans aucune circonspection vis-à-vis de la chronologie des *Actes*. Voici, par exemple, le raisonnement sur *I Corinthiens*, qu’il situe après *I et II Thessaloniens* :

« Je pense que c’est après ces lettres que fut écrite la *Première aux Corinthiens*. Et, en tout cas, il l’envoya alors qu’il passait du temps à Ephèse. Et c’est lui-même qui a rendu cela manifeste. Car, vers la fin de l’épître, il dit : « Et je demeurerai à Ephèse jusqu’à la Pentecôte. Car une porte grande et puissante s’est ouverte à moi, et les adversaires sont nombreux ». Or, il parvint à Ephèse après avoir prêché aux Macédoniens, aux Athéniens et aux Corinthiens, comme l’enseigne le récit des *Actes* »<sup>3</sup>.

L’argumentation est parfois plus complexe. Ainsi, le raisonnement sur *Romains* se compose de deux parties distinctes, à savoir la datation relative, puis la question du lieu d’expédition, suivant le schéma d’Origène, ainsi que ses arguments pour la deuxième partie. De fait, le seul argument du lieu — Corinthe, — qu’il emploie pour d’autres épîtres, ne pouvait suffire à classer la lettre, puisque Paul est passé plusieurs fois dans cette ville. Dans la première partie, donc, après avoir affirmé que cette épître était la septième, l’auteur s’appuie, comme Chrysostome, sur la collecte d’argent pour l’Eglise de Jérusalem. Il cite les passages de *Romains* et de *I Corinthiens* qui y font allusion, la première évoquant la réalisation du projet dont il est question dans la deuxième. Puis il évoque l’adieu aux Anciens d’Ephèse et le procès qui conduisit Paul de Jérusalem à Rome, montrant implicitement que le voyage motivé par les collectes est bien le dernier avant celui qui le conduisit définitivement au lieu de sa mort.

D’une manière générale, le raisonnement est structuré et abondamment documenté, non seulement par les épîtres elles-mêmes mais aussi par les *Actes*, ce qui est une nouveauté par rapport à Jean Chrysostome. Cependant, il présente aussi certaines faiblesses.

---

<sup>3</sup> Cf. *PG* 82, 37 D 2-40 A 2. Théodoret cite *I Co* 16, 8-9.

Agnès Lorrain, « Un exemple de chronologie patristique : Théodoret de Cyr »  
Colloque “ Editer et annoter le corpus paulinien dans *La Bible en Ses Traditions* ” (Jérusalem, janv. 2013)  
Version finale de l’auteur (2014)

## C. Les limites de l’exposé

Dans certains cas, en effet, l’argumentation est elliptique, supposant, de la part du lecteur, une bonne connaissance des voyages de Paul. Parfois, elle est tout simplement faible en elle-même. Voici par exemple le développement sur *Galates* :

« Car les autres lettres, il les envoya de Rome. Je pense que celle aux Galates fut écrite en premier. Car avant son voyage en Macédoine, il parcourut la Phrygie et la région de Galatie, prêchant l’Evangile. Ensuite, après avoir passé un certain temps en Macédoine et en Achaïe aussi bien qu’en Asie, il partit pour la Judée. Et de là, après Ephèse, il rejoignit Rome ; et, apprenant que certains mettaient de la confusion dans les dogmes de la religion, il leur apporta le remède venant des Ecritures »<sup>4</sup>.

Ici, il n’y a pas véritablement d’argumentation. On peut certes suivre le trajet de Paul tel qu’il est rapporté dans les *Actes*, jusqu’au séjour à Jérusalem, qui correspond au récit fait en *Galates*, mais on ne sait pas pourquoi Théodoret situe la crise galate à laquelle il fait allusion, et qui est racontée dans le début de la lettre, au moment où l’Apôtre était à Rome, et non, par exemple, lors de son séjour à Ephèse. L’Argument de l’épître ne donnera pas plus d’informations. Il est intéressant de préciser que, pour Chrysostome aussi, *Galates* a été écrite avant *Romains* ; mais lui non plus ne donne aucun argument .

Enfin, bien des affirmations ne sont tout simplement pas justifiées ; ainsi, l’envoi de *II Thessaloniens* après la première du nom. Parfois, le lieu d’expédition est établi, mais non la chronologie entre les différentes lettres envoyées du même endroit, quoique les mots employés indiquent clairement une succession, par exemple entre *II Corinthiens*, *I Timothée* et *Tite*, ou encore entre *Galates* ou *Hébreux* et les autres lettres de Rome.

## D. Conclusion

Théodoret ne prétend pas conduire une démonstration scientifique irréfutable, mais simplement proposer à ses lecteurs un classement. Ainsi, le ton utilisé est presque toujours prudent quand il s’agit d’affirmer quelle est la place d’une épître, et nettement plus affirmatif lorsque les informations fiables, c’est-à-dire sur les lieux d’expéditions. Par conséquent, on ne peut lui reprocher, en l’absence d’indices historiques probants, de se contenter d’attribuer une place à l’épître.

---

<sup>4</sup> Cf. *PG* 82, 41 B 14-C8.

Agnès Lorrain, « Un exemple de chronologie patristique : Théodoret de Cyr »  
Colloque “ Editer et annoter le corpus paulinien dans *La Bible en Ses Traditions* ” (Jérusalem, janv. 2013)  
Version finale de l’auteur (2014)

Quelles qu’en soient les faiblesses, l’argumentation est tout à fait remarquable. En effet, s’il reprend l’idée de Jean Chrysostome, l’évêque de Cyr offre cependant le témoignage unique d’une entreprise systématique, lui qui s’efforce, en un développement autonome et non au détour d’une digression, de dater relativement et de situer la totalité des épîtres, en se fondant non seulement sur celles-ci, mais aussi sur un examen scrupuleux des informations parallèles fournies par les *Actes*.

Plus généralement, l’attention qu’il porte au contexte de l’écriture se manifeste surtout dans les Arguments introduisant le commentaire de chaque épître. On peut y trouver en effet des prolongements intéressants concernant la situation plus précise par rapport à la biographie de Paul — dans le cas de *Colossiens* —, ainsi que sur les circonstances de la rédaction, les caractéristiques des destinataires et leurs rapports avec l’Apôtre.

La manière de raisonner de Théodoret n’est pas si éloignée de certaines réflexions actuelles sur la chronologie des épîtres pauliniennes.